



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE

DOSSIER DE CANDIDATURE

216^e session en région Rennes - Brest

du 9 avril au 24 mai 2019

Date limite de réception des dossiers de candidature par l'Institut : 28 février 2019

Attention :

Cette date tient compte du dépôt préalable de votre dossier à la préfecture de votre lieu de résidence ou auprès de votre hiérarchie chargée de nous le retourner avant ce délai de rigueur (Dans tous les cas, prévoir 7 semaines entre le dépôt du dossier et sa réception par l'Institut).

La 216^e session en région de L'IHEDN se déroulera à Rennes et à Brest du 9 avril au 24 mai 2019.

Elle est destinée en priorité aux candidats des régions Bretagne et Pays de la Loire.

Calendrier de principe :

Séance d'ouverture : mardi 9 avril 2019 à Rennes

Journées d'études :

- du mardi 9 avril au vendredi 12 avril 2019 à Rennes
- du mardi 16 avril au vendredi 19 avril 2019 à Brest
- du mardi 7 mai au vendredi 10 mai 2019 à Rennes
- du mardi 14 mai au vendredi 17 mai 2019 à Rennes

Journées de clôture :

- jeudi 23 et vendredi 24 mai 2019 à Rennes

Fonctionnement et présence:

Les journées d'études sont partagées entre conférences et travaux en comités. Le programme comporte plusieurs visites de formations militaires ou de sécurité civile ainsi que des établissements industriels ayant trait à la défense.

La qualité d'auditeur est conférée par arrêté du Premier ministre avec parution au Journal Officiel de la République française à l'issue de la session et en fonction de l'assiduité à la session.

L'attention des candidats est appelée sur la nécessité d'une présence effective de toute la journée pendant la durée des travaux.

Participation : 55 à 72 participants soit :
- 8 à 12 officiers supérieurs,
- 16 à 20 fonctionnaires,
- 31 à 40 représentants du secteur privé.

CONTACT à l'IHEDN – DAN/Bureau des sessions en région

1, place Joffre – 75 700 Paris SP 07

Tél : 01 44 42 47 20 ou 21

Courriel : Mohamed.Ouahmane@ihedn.fr / session.en.region@ihedn.fr

Site Internet : www.ihedn.fr rubrique « formations » - sessions en région

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

- Les candidats doivent être âgés de 30 ans à 55 ans.

Les candidats sont sélectionnés parmi :

- Les magistrats et fonctionnaires d'un rang équivalent à celui d'administrateur civil de première classe,
- Les fonctionnaires de catégorie A appelés à exercer de hautes responsabilités,
- Les professeurs et cadres du corps enseignant,
- Les militaires d'active d'un rang au moins égal à celui de lieutenant-colonel ou équivalent,
- Les personnalités civiles exerçant des responsabilités importantes dans les différents secteurs d'activités économique, social, scientifique, juridique et culturel, ainsi que dans la presse écrite ou audiovisuelle.

DÉMARCHE À SUIVRE PAR LE CANDIDAT

1- S'inscrire sur notre site internet (phase test d'une nouvelle procédure de recrutement) (www.ihedn.fr – onglet «nos formations» - rubrique «sessions en région»)

2- Constituer le dossier de candidature. Celui-ci est composé des documents suivants :

- fiche de candidature,
- lettre de motivation manuscrite de deux à trois pages,
- curriculum vitae,
- formulaire d'engagement à l'assiduité,
- photocopie de la carte nationale d'identité ou du passeport **impérativement en cours de validité**
- engagement de prise en charge des droits d'inscription,
- bon de commande (sauf autofinancement et militaires d'active) **obligatoire**
- photographie d'identité couleur **récente**.

3 - Envoyer impérativement une version numérique de votre dossier complet à l'adresse:

Mohamed.Ouahmane@ihedn.fr et/ou session.en.region@ihedn.fr

4 - Déposer ou transmettre votre dossier de candidature :

- Pour les candidats du secteur privé et du secteur public (sauf les ministères cités ci-dessous) à la préfecture du département de résidence (au service interministériel de défense et de protection civile),
- Pour les militaires, les fonctionnaires du ministère des armées, de la justice, de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation auprès de leur hiérarchie (via le rectorat pour l'éducation nationale).

SUIVI DU DOSSIER

- Dossier de candidature du secteur privé et du ministère de l'intérieur déposé à la préfecture du département de résidence :

La préfecture du département émet un avis et transfère le dossier de candidature à la préfecture de la zone de défense et de sécurité qui centralise les dossiers pour l'ensemble de la zone de défense. La préfecture de zone de défense et de sécurité transmet ensuite les dossiers à l'IHEDN.

- Dossier de candidature du secteur public (excepté le ministère de l'intérieur) déposé à la préfecture du département de résidence :

La préfecture du département émet un avis et transfère le dossier de candidature à la préfecture de la zone de défense et de sécurité qui centralise les dossiers pour l'ensemble de la zone de défense. Le dossier complet est adressé ensuite au haut fonctionnaire de défense et de sécurité du ministère concerné (sauf les ministères cités ci-dessous). Puis le haut fonctionnaire de défense et de sécurité transmet le dossier à l'IHEDN.

- Dossier de candidature des militaires, fonctionnaires du ministère des armées, de la justice, de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation :

Les candidats transmettent leurs dossiers par la voie hiérarchique. Ces dossiers sont ensuite adressés par les états-majors (EMAT, DRHAA, DPMM, DGGN, DCSEA, DCSSA, DCSCA, EMA, DRHMD, ONAC, DGA, DCSID) ou par le haut fonctionnaire de défense du ministère concerné directement à l'IHEDN.

CENTRALISATION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Préfecture de la zone de défense et de sécurité ouest :

État major interministériel de zone – 28, rue de la Pilate SC 40725 - 35207 Rennes Cedex 2

Mme Christine JAM (christine.jam@interieur.gouv.fr) - 02 99 67 74 23

Haut-fonctionnaires de défense des ministères concernés (candidats du secteur public sauf intérieur)

ASSOCIATIONS RÉGIONALES DE L'IHEDN

Les régions concernées par le recrutement comprennent trois associations d'auditeurs de l'IHEDN :

AR 5 - Association des auditeurs "Bretagne occidentale" : Finistère

Présidée par Alain HOULOU / Courriel : a.houlou@hotmail.fr

AR 6 - Association des auditeurs "Haute-Bretagne" : Côtes d'Armor – Ille et Vilaine – Morbihan

Présidée par Philippe DELAPORTE / Courriel : phdel22@gmail.com

AR 17 - Association des auditeurs "Pays de la Loire" :

Présidée par Philippe JOSSO / Courriel : philippe.josso@ac-nantes.fr

COÛT DE LA FORMATION

- droits d'inscription : 300 € pour tous les auditeurs.
- gratuit pour les militaires français d'active.

L'IHEDN prend en charge pour tous les auditeurs :

- les repas de midi,
- la pension complète (alimentation et hébergement) pendant la 2^{ème} semaine .

NOTA :

- Les droits d'inscription devront être impérativement acquittés dans le mois qui suit le début de la formation. Toute session débutée est due dans son intégralité.
- Sur demande de l'employeur ou du candidat, une convention de formation professionnelle pourra être établie.
- Les organismes travaillant sur bon de commande devront l'adresser à l'Institut dès parution de l'arrêté du Premier ministre portant désignation des auditeurs.
- En cas d'appel à un organisme extérieur (AFDAS, AGEFOS...) pour le financement, le contrat de prestation de service devra être adressé à l'IHEDN dès l'accord conclu.



VEUILLEZ REMPLIR CE FORMULAIRE EN LETTRES MAJUSCULES

Fiche de candidature

216^e session en région Rennes / Brest

du 9 avril au 24 mai 2019

Photographie
couleur récente
obligatoire

État civil

Nom* :

Nom de jeune fille :

Prénom(s)* :

Né(e) le* : Age:

Lieu de naissance
(ville et pays)*:

Nationalité* :

Adresse personnelle*:

Téléphone 1* : Téléphone 2:

Courriel* :

Pièce d'identité *obligatoirement en cours de validité* :

Type : Carte nationale d'identité ou Passeport*:

n^o*: délivrée le*:

Autorité délivrance* : fin de validité* :

VEUILLEZ REMPLIR CE FORMULAIRE EN LETTRES MAJUSCULES

Situation professionnelle actuelle

Statut : Civil ou militaire

Secteur d'activité :

Précisez :

Public

Précisez le ministère
ou l'établissement public
ou la fonction publique hospitalière
ou la fonction publique territoriale

Les candidats relevant du secteur public sont proposés par leur administration. Ils doivent donc rechercher l'accord de leurs instances hiérarchiques sur le plan de l'opportunité du service.

Privé

Militaires d'active Armée Origine Grade

Profession actuelle (précise), grade et niveau de responsabilité :

Il est nécessaire que soient clairement indiquées la nature de l'activité et l'étendue des responsabilités

Nom de l'employeur :

Adresse professionnelle :

Téléphone professionnel :

Courriel professionnel :

VEUILLEZ REMPLIR CE FORMULAIRE EN LETTRES MAJUSCULES

Fonctions électives, syndicales, associatives, de réserve ou autres :

Fonctions électives ou syndicales détaillées :

Fonctions associatives ou autres fonctions :

Réserviste :

Il est précisé que le fait d'être officier de réserve ne constitue pas un critère pris en considération pour la sélection des candidats.

Le dépôt de cette candidature implique l'engagement

- 1) **d'une présence permanente pendant toute la durée la session.**
- 2) **de prendre une part active ultérieurement à la promotion de la culture de Défense.**

**Je donne mon accord pour que ces renseignements soient réunis
sous la forme d'un listing informatique conservé à l'IHEDN.**

Oui, je donne mon accord

Non, je ne donne pas mon accord

Fait à

Le,

Signature du candidat :



ENGAGEMENT

**à respecter l'obligation d'assiduité
pendant toute la durée de la session**

(à remplir obligatoirement)

Le (la) candidat(e)

Je, soussigné(e),

si je suis admis(e) à participer à la 216e session en région: Rennes – Brest du 9 avril au 24 mai 2019

je m'engage à suivre, pendant les périodes suivantes, de façon régulière et prioritaire:

- les conférences,
- les visites de sites militaires et civils
- les travaux de comités,
- durant quatre semaines (semaine de 4 jours) et une dernière séquence répartie sur deux jours, consacrée à la restitution des études menées au cours de la session.

Après avoir pris connaissance des différentes missions assignées aux membres des associations régionales des auditeurs de l'IHEDN et de la recommandation qui m'est faite d'adhérer à l'une d'entre elles à l'issue de la session et à participer activement à ses activités en y apportant mes compétences dans le ou les domaines suivants:

.....
.....
.....
.....

Fait à

le,

Signature du candidat:



PARTICIPATION AUX TRAVAUX DES ASSOCIATIONS RÉGIONALES DE L'UNION-IHEDN

L'engagement des auditeurs se prolonge au-delà des sessions en région et poursuit quatre objectifs :

- maintenir et renforcer les liens entre les auditeurs de l'IHEDN,
- développer l'esprit de défense dans la nation,
- contribuer à la réflexion sur la défense nationale et apporter son concours à l'Institut pour l'accomplissement de sa tâche,
- entretenir les compétences en matière de défense globale acquises durant la session.

Cette action se concrétise à travers l'adhésion et la participation aux travaux des 32 associations régionales qui couvrent l'ensemble du territoire national.

Le rôle des membres de ces associations consiste principalement à :

- collaborer à l'organisation de conférences ;
- participer à l'organisation de colloques ;
- organiser des visites ciblées dans le domaine de la Défense ;
- coopérer aux travaux d'études annuels ;
- participer, au sein des Trinômes Académiques, à l'expansion de la culture de défense ;
- prendre des responsabilités de « Conseiller de Défense » auprès d'un préfet ;
- animer les « Correspondants Défense » des communes ;
- participer aux « Relais IHEDN-Intelligence Économique » auprès des PME-PMI ;
- apporter une contribution à la communication des actions menées par l'Association ;
- contribuer au recrutement des nouveaux auditeurs de toutes les sessions et de tous les séminaires organisés par IHEDN;
- apporter une aide logistique ou administrative.

Il est donc recommandé aux futurs auditeurs de concourir à l'une de ces activités, en y apportant leur expérience et leur savoir-faire.



ENGAGEMENT

de prise en charge des droits d'inscription

(à remplir obligatoirement)

216^e session en région Rennes / Brest

du 9 avril au 24 mai 2019

Entité assurant le financement de la formation

Ministère / Entreprise / Organisme employeur / Organisme financeur (AFDAS, AGEFOS...):

Le candidat lui-même (autofinancement) :

Adresse :

Coordonnées (tél, courriel) :

Service prenant en charge les droits d'inscription (service payeur)

Intitulé :

Adresse :

Coordonnées (Tél.,courriel) :

Coordonnées de la personne à qui sera adressée la facture

Nom, prénom :

Adresse :

Coordonnées (Tél., courriel) :

Personne ayant qualité pour engager la prise en charge financière et régler les droits d'inscription

Je, soussigné(e),

agissant en qualité de :

m'engage à prendre en charge et régler les droits d'inscription à cette session de l'IHEDN, d'un montant de (en toutes lettres)

dès l'acceptation de la candidature de M. /Mme

Fait à

Le,

Signature (et cachet de l'organisme)

